

FRANCHE COMTE

Bulletin N°7 – Semaine 16 – 6 pages

(+ messages réglementaires ONCOL - BELEM - CRUISER)

COLZA

Stades

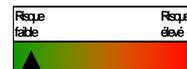
Les colzas commencent à fleurir (stade F1). Il reste encore des situations plus tardives au stade D2. Quelques situations précoces sont au stade F2 (pleine floraison).

Méligèthes

Les infestations sont toujours hétérogènes entre parcelles malgré les traitements. Les efficacités constatées du tau-fluvalinate sont correctes mais très éphémères, elles ne durent que 24 à 48 heures. Ensuite les méligèthes recolonisent la parcelle. Les dégâts occasionnés par les insectes peuvent être importants sur l'inflorescence principale. Pour l'instant, aucune différence n'est visible entre les zones non traitées et traitées.

Les différences d'infestation entre les parcelles montrent que ce traitement ne doit pas être systématique mais doit être raisonné à la parcelle.

La majorité des parcelles, arrivant au stade F1, sur lesquelles le seuil de 7-8 méligèthes n'est pas atteint et ayant déjà reçu un traitement récemment, sont hors risque. Elles fleuriront rapidement.



Sur les parcelles approchant le stade F1, ayant reçu un insecticide plus d'une semaine auparavant et sur lesquelles le seuil est à nouveau atteint ou dépassé, le risque est moyen à élevé. Il faudra surveiller les parcelles proche de bois, les variétés tardives, les parcelles dont le peuplement est faible. En effet, les méligèthes étant voraces, une forte population pourrait compromettre la floraison. Attention au respect de la réglementation « abeille », utiliser un produit portant la mention « autorisé pendant la floraison » (voir BSV N°3 - Note méligèthes) et traiter tard le soir afin de préserver les abeilles et les auxiliaires.



Charançons des siliques

Les 3 sortes de charançons peuvent être présents dans les cuvettes (charançon des siliques, charançon du chou et charançon de la tige).

Les charançons des siliques sont déjà présents sur les inflorescences, dans une majorité de parcelles (voir photo N°1). Le risque débute dès la présence des premières siliques. Cet insecte est généralement présent sur les bordures de parcelle, sa nuisibilité est faible.

Le seuil de traitement est de 1 charançon pour deux plantes. Le risque est faible.



Photo N°1 : charançons des siliques



Source FREDON – 2005

Sclerotinia

Les colzas arrivent bientôt au stade sensible, stade G1, stade à partir duquel les pétales contaminés tombent sur les feuilles.

Le risque sclérotinia se raisonne en fonction (voir note Sclerotinia BSV N°6) :

- de la météorologie avant et après le stade G1, la pluie nécessaire à la germination des apothécies fait augmenter le risque.
- de la rotation, un retour fréquent de cultures sensibles fait augmenter le risque.
- du type de sol : les attaques les plus spectaculaires ont lieu dans les parcelles limoneuses.

Nous réaliserons quelques Kits Pétales, fournis par le CETIOM, pour estimer le pouvoir contaminant des pétales sur les pieds de colzas.

Pour les parcelles, avec retour fréquent de cultures sensibles ou sur lesquelles une forte attaque a déjà été observée, le risque sclérotinia est moyen à élevé. D'autant plus que les apothécies sont déjà présentes et que les pluies d'orage continueront à les faire germer.

Pour les autres parcelles, le risque est faible à moyen.

Les fongicides appliqués au stade floraison ont un arrière effet non négligeable sur les maladies secondaires type alternaria ou oïdium (maladies encore non présentes cette année).

Attention, dans le cadre de la réglementation « abeilles », il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles (charançons des siliques). Ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle.

BLE

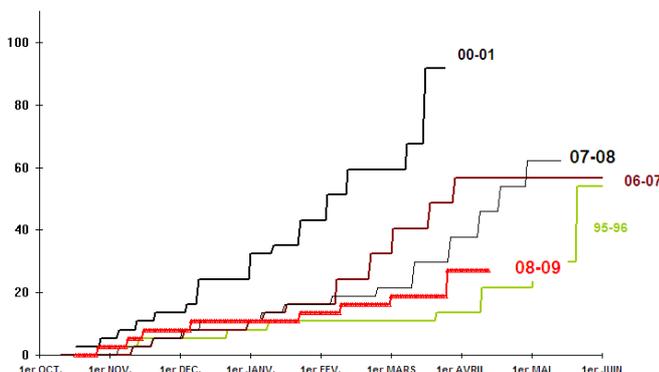
Stades

Les stades ont évolué rapidement. La majorité des parcelles est au stade 1 noeud. Quelques parcelles atteignent presque les 2 nœuds. Les situations les plus tardives sont encore au stade épi 1cm.

Piétin verse

Infos du modèle : pas de contaminations enregistrées malgré les passages pluvio orageux.

Modèle TOP – Piétin Verse à TAVAUX



Sur le terrain, pas de changement depuis le précédent bulletin.

Pour les parcelles,

- dont la note (voir grille dans BSV N°1) est inférieure ou égale à 9, le risque est faible.
- dont la note est supérieure ou égale à 10 et sur variétés peu sensibles (note GEVES ≥ 5) type AZIMUT, SANKARA, ATTLASS, IRIDIUM, le risque est faible.

Pour les parcelles, dont la note (voir grille dans BSV N°1) est supérieure ou égale à 10 avec un pourcentage de pieds touchés supérieur à 15-20%, le risque est élevé. Intervenir au stade 1 nœud.

Pour les parcelles, dont la note (voir grille dans BSV N°1) est supérieure ou égale à 10 avec un pourcentage de pieds touchés nul ou inférieur à 15-20%, le risque est faible. L'observation des symptômes pourra être réalisée jusqu'au stade 2 nœuds afin de raisonner au mieux l'intervention.

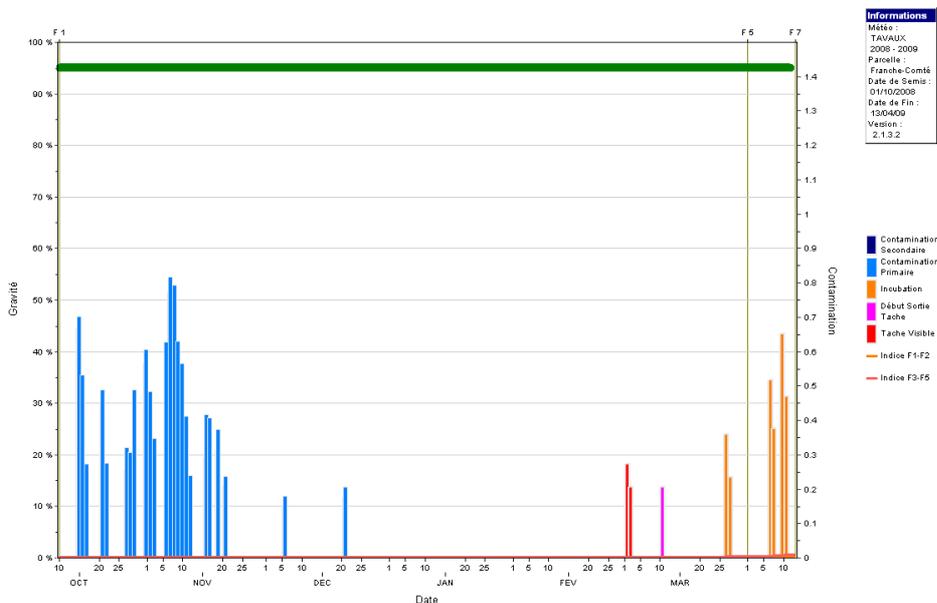


Septoriose

Infos du modèle : les contaminations des derniers jours sont fonction des passages pluvio-orageux.

Le risque estimé par le modèle est faible en tous secteurs.

Modèle Presept – Septoriose à TAVAUX – Levées du 10 octobre 2008



Sur le terrain :

La septoriose est présente sur feuilles basses, F4 voire F3 visibles. Au stade 1 nœud, la feuille enroulée correspond à la F3 définitive, la septoriose est donc présente sur F6 et F5 définitive. Cette maladie cryptogamique monte plus ou moins rapidement de feuilles en feuilles à la faveur des pluies et des températures douces.

Le risque est faible.

Désherbage

Des levées de folle avoine sont en cours (Cugney 70). Elles sont au stade 1 à 2 feuilles.

ORGE HIVER

Stades

Les stades évoluent très rapidement, le stade 2 nœuds (F2 définitive enroulée) est courant. Les situations plus tardives sont encore au stade 1 nœud.

Maladies

L'helminthosporiose est toujours la maladie la plus présente et a nettement progressé de 1 à 2 feuilles depuis le dernier bulletin. Elle se situe à présent sur F4 et F3 définitive. Cette évolution très rapide est due aux conditions « tropicales » de ces derniers jours (température élevée et forte humidité due aux brouillards).

Les autres maladies ont peu évolué.

Dans les témoins non traités :

- **Sur variétés sensibles (ESTEREL, AZUREL, ARTURIO, CERVOISE...), présence d'helminthosporiose sur F4 ou F3 définitive, le risque est important (voir note Fongicides Céréales – BSV N°5).**

- **Sur variétés moins sensibles, les trois dernières feuilles sont saines, le risque est faible. Vu le développement rapide des cultures, une intervention unique suffira et sera à positionner au stade dernière feuille étalée – sortie des barbes.**



Nématodes

La coopérative INTERVAL nous signale quelques cas ponctuels de nématodes sur céréales d'hiver, dans les secteurs de CULT et VALAY (70).



Grandes Cultures

ORGE PRINTEMPS

Stades

Les premiers semis de fin février sont au stade tallage.
Les semis de la mi-mars sont au stade 2-3 feuilles.

Désherbage

Les adventices sont certainement toutes présentes sur les premiers semis.

TOURNESOL

Les semis de la mi-mars sont au stade 1 paire de feuilles en terres argileuses et réchauffées (Jura). En situations plus limoneuses (terres plus froides et battantes), les levées sont irrégulières.

Les semis sont quasiment terminés.

Pucerons

Absence de pucerons ailés.

Limaces

A surveiller. Les fortes humidités nocturnes sont favorables.

MAIS

Les semis sont en cours.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

MESSAGE REGLEMENTAIRE

Autorisations de mise sur le marché de spécialités commerciales délivrées en application de l'article R253-50 du Code Rural.

Deux spécialités commerciales (ONCOL S et BELEM 0,8 G) viennent de bénéficier d'une autorisation provisoire de mise sur le marché et d'utilisation. Cette décision, délivrée en application de l'article R253-50 a une validité de 120 jours.

N°AMM	Nom de la spécialité	Substance active	Culture concernée	Date de la dérogation	Date d'échéance
8800677	ONCOL S	Benfuracarbe	Maïs et maïs doux, tabac, melon, chou, betterave, haricot, tournesol	20/03/2009	20/07/2009
2090050	BELEM 0,8 MG	Cyperméthrine	Maïs, maïs doux	19/03/2009	20/07/2009

Pour plus de précisions sur les usages et les doses homologués, se reporter au site internet suivant : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>

Remarque : Au-delà de la date de fin de dérogation, les spécialités concernées seront considérées comme des déchets (PPNU). Le détenteur de ces derniers sera donc tenu de procéder à leur élimination, conformément à l'article L. 541-2 du code de l'environnement.

MESSAGE REGLEMENTAIRE

REGLES SPECIFIQUES AU CRUISER

Le 14 novembre 2008, l'AFSSA a rendu un avis favorable au renouvellement de l'autorisation de la préparation insecticide Cruiser à base de *thiaméthoxam*. Le ministre de l'agriculture et de la pêche a décidé le 17 décembre dernier de renouveler l'autorisation pour 2009 de cette préparation. L'autorisation est limitée aux semences de maïs ensilage, grain et porte-graine femelle. Cette autorisation est assortie de conditions restrictives d'utilisation pour la gestion de différents risques :

1) *Risque abeilles* :

- . Semis obligatoire avant le 15 mai.
- . **Obligation** d'équipement d'un déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir **pour limiter l'émission de poussières (article 10 de l'arrêté du 13 janvier 2009)**.
- . **Ne pas introduire de plantes attractives pour les abeilles dans la rotation culturale ou limiter l'exposition des abeilles. Les plantes pouvant devenir attractives pour les abeilles dans la rotation culturale (cultures principales ou intermédiaires pouvant suivre dans l'année un semis de maïs traité avec du *thiaméthoxame*) sont en Bretagne : le colza, la navette, les moutardes, la luzerne, le trèfle blanc et violet, la vesce, la phacélie et le sarrasin. Exemple de situation interdite : maïs fourrage suivi d'un couvert seigle/avoine et colza de printemps. Attention le méteil peut être concerné !**

Moyen permettant de limiter l'exposition des abeilles : fauchage ou broyage avant floraison.

2) *Risque pollution des eaux* :

Il est interdit d'utiliser des semences enrobées avec du Cruiser plus d'une année sur trois dans la même parcelle.

3) *Risque oiseaux et mammifères sauvages* :

- . Les semences traitées doivent être enfouies au bout des sillons.

REGLES SPECIFIQUES AU FORCE 1,5 G

Le Force 1,5 G est homologué sur maïs pour le traitement localisé contre le taupin. Compte tenu des effets sur les vers de terre, son application est limitée à une application tous les trois ans dans la même parcelle.

RETRAIT ANTHRAQUINONE

Les dates de retrait de l'anthraquinone sont désormais connues (avis au JO du 14 mars 2009) :

- date limite de distribution : 30 novembre 2009
- date limite d'utilisation : 15 juin 2010

Les spécialités contenant cette matière active pourront donc être encore utilisées pour la prochaine campagne.